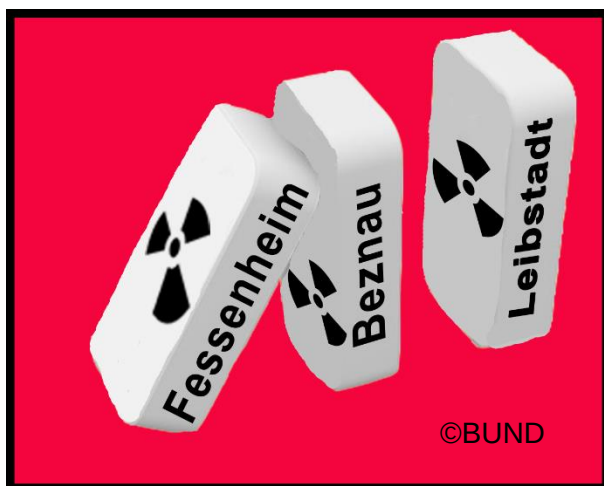




TRAS Trinationaler Atomschutzverband
ATPN Association Trinationale
de Protection Nucléaire

Murbacherstrasse 34
4056 Basel
Schweiz / Suisse
+41 61 322 06 24
atomschutzverband.ch

Bâle, fin avril 2018



ATPN

Rapport annuel d'activité 2017/2018

(période couverte : mai 2017 à avril 2018)

Sommaire

1. Les jalons au cours de l'année de référence.....	2
2. Évolution en France.....	4
3. Évolution en Allemagne.....	12
4. Évolution en Suisse.....	14
5. Collaboration et nombre d'adhérents.....	21
6. Composition du Conseil d'administration	24

Rédigé par
Jürg Stöcklin (président) et
Rudolf Rechsteiner (vice-président)

1. Les jalons au cours de l'année de référence

Au cours de l'année, l'ATPN a atteint certains objectifs très importants, mais un vent contraire souffle du côté des plus hautes instances.

- Le gouvernement sous le président Emmanuel Macron tient à fermer Fessenheim et s'attache petit à petit à mettre en œuvre les promesses et décrets des gouvernements sous François Hollande. La date de fermeture annoncée est fin 2018/janvier 2019.
- Pour la première fois, EDF revendique elle-même la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. Elle a informé ses salariés de la fin prochaine de l'exploitation.
- Une décision exécutoire quant à la mise à l'arrêt définitif de Fessenheim se fait toujours attendre. C'est la raison pour laquelle l'ATPN poursuit avec la même intensité les recours à l'encontre de l'installation et continue à insister sur les questions de la sûreté.
- En Suisse, le Tribunal fédéral administratif a été saisi d'une action contre la poursuite de l'exploitation de la centrale nucléaire de Beznau. En respectant les règles d'une procédure de l'État de droit, l'action devrait entraîner le débranchement définitif de Beznau, car des preuves existent que depuis 2012, les seuils sismiques sont dépassés.
- Au cours de l'année, l'autorité de surveillance, l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) s'est rendu compte qu'elle pourrait perdre ce procès. C'est la raison pour laquelle l'IFSN a probablement demandé au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de l'environnement (DETEC) d'augmenter les seuils pour les risques sismiques par un coefficient de 100, de diminuer les critères pour une mise hors service afin d'empêcher par ces moyens la fermeture de Beznau.
- En dépit des interventions de l'ATPN auprès du DETEC, le Conseil fédéral a lancé en janvier 2018 une procédure de consultation à ce sujet.
- Les réactions sont très divergentes. De nombreux cantons et également des communes allemandes ainsi que le ministère de l'Environnement du Bade-Wurtemberg se sont opposés à l'augmentation des seuils.
- En substance, il faut retenir des événements en cours que l'autorité de surveillance suisse IFSN n'a pas l'intention de respecter les lois en vigueur. Elle ne travaille ni de façon neutre, ni de façon indépendante, mais prend le parti du lobby nucléaire et renie la dégradation envisagée du niveau de protection légale dont elle est elle-même à l'origine.

Mise en garde contre l'IFSN, l'Office fédéral de l'énergie, le DETEC et le Conseil fédéral

Depuis janvier 2018, l'autorité de surveillance IFSN et le Conseil fédéral œuvrent main dans la main afin d'empêcher des décisions judiciaires contraignantes par rapport à Beznau en modifiant les seuils. Cet enchevêtrement et le manque de respect, par les administrations, de la séparation des pouvoirs rendent difficile la tâche de faire appliquer les dispositions en matière de sûreté à l'aide de méthodes de l'État de droit.

Les promesses du Conseil fédéral qui s'engageait à ne « faire fonctionner les centrales nucléaires qu'à condition que celles-ci soient sûres » sont devenues une farce. Le Conseil fédéral et l'IFSN jouent au coupable et au juge réunis dans la même personne, et ils opèrent en faveur des exploitants des centrales nucléaires.

Lors de la votation du 21 mai 2017, le peuple s'est prononcé avec 58 pour cent des voix en faveur de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires. Depuis, un plan complètement fou s'annonce : on cherche à poursuivre le fonctionnement des centrales nucléaires existantes et obsolètes sur le plan technique pendant 60 ans, voire plus, en violant même les consignes de sécurité.

Tous les projets des instances chargées du parc nucléaire (IFSN, Office de l'énergie, DETEC) sont dirigés vers un seul but : affaiblissement des normes de sûreté, retardement des procédures judiciaires. Qu'il s'agisse de la température de rupture de fragilité, du risque d'inondation ou de l'aléa sismique : toutes les centrales nucléaires en Suisse sont ripolinées grâce à des méthodes de calcul douteuses, et si cela ne suffit pas, on n'hésite pas à modifier et diluer les seuils. Que personne ne soit surpris si la prochaine catastrophe nucléaire se produit en Suisse.

DNA Région
VENDREDI 2 MARS 2018 11
Suivez les DNA sur facebook
www.facebook.com/DNAstrasbourg/

NUCLÉAIRE

Fessenheim : cap sur le démantèlement

Prenant acte du caractère irréversible de la décision imposée par l'État, la direction de la centrale nucléaire haut-rhinoise a précisé hier les étapes de la fermeture définitive du site. Le démantèlement proprement dit devrait commencer cinq ans après l'arrêt de la production et durer une quinzaine d'années.

Depuis sept ans, lors d'a traditionnel point presse « bilan et perspectives », les directeurs successifs de la centrale nucléaire de Fessenheim botaient en touche face aux questions relatives à une éventuelle fermeture anticipée. Il y a quelques semaines encore, EDF se refusait à préciser officiellement le calendrier des échéances à venir. Hier matin, c'est le directeur lui-même, Marc Simon-Jean, qui a spontanément présenté les « phases prospectives » de la fermeture.

L'arrêt définitif repoussé

Jusqu'à présent, l'arrêt définitif de la production était envisagé par EDF comme par l'État, pour « fin 2018-début 2019 ». Mais cet arrêt étant lié au démarrage de l'EPR de Flamanville — afin de respecter le plan de production actuel de la centrale de production nucléaire de 63,2 GW », Marc Simon-Jean préfère, maintenant élargir cette fourchette temporelle jusqu'à « fin 2019 ».

Mercredi, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a en effet indiqué que le calendrier de démarrage de l'EPR, pourrait être affecté par un problème de soudure : 38 des 66 soudures du circuit secondaire d'évacuation de la vapeur du réacteur sont concernées par des « écarts de qualité ». L'ASN souligne qu'EDF ne sera pas autorisé à démanteler l'EPR tant que les solutions proposées pour résoudre ces problèmes n'auront pas reçu son feu vert. La loi actuelle implique que Fessen-

Marc Simon-Jean, le directeur de la centrale nucléaire de Fessenheim, présentant hier matin, le bilan de l'année 2017 ainsi que les perspectives pour 2018. Et au-delà... PHOTO: ALAN

DÉCISION IMMINENTE POUR LE RÉACTEUR 2

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a indiqué hier qu'elle rendait, dans « la première quinzaine de mars », sa décision sur le redémarrage du réacteur n° 2. Celui-ci a été mis à l'arrêt en juin 2016, après la découverte d'une anomalie sur un de ses générateurs de vapeur, fabriqués à la forge Areva du Creusot. Mardi, un groupe permanent d'experts, chargé de formuler des avis et recommandations pour l'ASN, s'est réuni pour étudier le dossier. La décision de l'ASN sera publiée avec le rapport du groupe permanent.

Hier, le directeur de la centrale, Marc Simon-Jean, a exprimé sa « relative confiance ». Après l'avoir annoncé fin mars 2017, fin juillet, fin octobre, puis fin janvier 2018, EDF envisageait, jusqu'à mercredi, un redémarrage le 15 mars. L'échéance est désormais reportée au 31 mars, sur le site du gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE.

La tâche d'EDF se compliquera si le réacteur ne redémarrera pas d'ici juin : la loi sur la Transition énergétique de 2015 prévoit en effet que si une installation nucléaire cesse de fonctionner pendant une durée continue supérieure à deux ans, « son arrêt est réputé définitif ». Mais le gouvernement peut décider de prolonger cette durée de trois ans.

Le prochain arrêt définitif, la dernière de ces annulations de sûreté sera réalisée d'ici la fin de l'année. De même, un quatrième « réexamen de sûreté » va être préparé dès 2018. « Il s'agit de réfléchir aux règles en vigueur et à leur adaptation à la situation. Ce sera une première pour le parc nucléaire français, dans un périmètre réduit », note Marc Simon-Jean.

Ce réexamen de sûreté devrait en effet intervenir en pleine phase de « préparation de démantèlement », une phase qui durera cinq ans après l'arrêt définitif de la production ; il permettra notamment d'évacuer la totalité du combustible nucléaire (il faut compter trois ans), et se conclura par un décret de démantèlement.

Suivant quinze années de démantèlement proprement dit, au terme duquel le site sera retiré de la liste des installations nucléaires de base (INB) et pourra accueillir de nouvelles activités. L'ère atomique sera alors révolue du côté de Fessenheim. ■

OLIVIER BRÉCARD

Des effectifs décroissants dès 2019

La fermeture de Fessenheim est prévue : EDF informe
Dernières Nouvelles Alsaciennes du 21 mars 2018

2. Évolution en France

Pour la première fois, EDF revendique la fermeture, mais les bonnes nouvelles sont trompeuses !

À la lecture des journaux, on pourrait croire que la fermeture de Fessenheim est actée. Mais la fermeture n'est toujours pas exécutoire et aucune date définitive de débranchement n'a été fixée. Électricité de France (EDF) et l'autorité de surveillance ASN continuent à faire tout afin de maintenir la poursuite de l'exploitation à durée illimitée des deux réacteurs. Les rapports d'incidents sont gardés sous le sceau du secret et les non-conformités révélées en matière de sûreté ne sont pas réparées. En l'absence de date de fermeture juridiquement valide, nous ne pouvons pas prendre au pied de la lettre les annonces d'une fermeture « dans un avenir proche ».

Quelques évolutions sont cependant à souligner en comparaison des années précédentes : Les exploitants annoncent maintenant eux-mêmes la fermeture de l'installation, sans pour autant déposer une demande de fermeture indispensable. Et ils ne s'opposent pas à ce qu'on les cite de façon à faire comprendre qu'une fermeture est prévue. Citant à titre d'exemple l'information de Reuters en date du 1^{er} mars 2018 :

FESSENHEIM, Haut-Rhin, 1^{er} mars (Reuters) - La direction de la centrale nucléaire EDF de Fessenheim (Haut-Rhin) a précisé jeudi les étapes du démantèlement de l'installation des bords du Rhin, qui devrait débiter à la fin de l'année et se terminer vingt ans plus tard.

La plus ancienne centrale du parc électronucléaire français doit être mise à l'arrêt au moment du chargement en combustible de l'EPR de Flamanville, dans la Manche, actuellement prévu pour fin 2018, conformément à la loi de transition énergétique de 2015, a indiqué son directeur, Marc Simon-Jean, lors d'une conférence de presse.

Une première phase, dite de préparation au démantèlement, durera cinq ans et mènera, dès la troisième année, au retrait total du combustible.

Les effectifs, au nombre de 757 personnes pour les seuls salariés EDF, descendront à 331 personnes après deux ans, avec de nombreux départs dès septembre 2019, puis à 224 après trois ans, pour chuter à 60 à la fin de cette première période. Elle doit se conclure par un décret de démantèlement.

La déconstruction de la centrale et de ses deux réacteurs de 900 MW pourra alors commencer pour une période de 15 ans qui s'achèvera par l'assainissement du site et son déclassement officiel, le rendant propre à de nouvelles activités.

L'ensemble de ces opérations et le passage d'une étape à l'autre continueront à se dérouler, comme durant les années de production, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

L'année 2017 s'est conclue, pour la centrale alsacienne, par une production de 5,8 milliards de Kwh, la plus faible depuis sa mise en service, en 1977, du fait de l'arrêt de son réacteur numéro 2 concerné par une anomalie générique détectée par l'ASN sur un générateur de vapeur fabriqué au Creusot.

Le secrétaire d'État à la Transition écologique, Sébastien Lecornu, a présenté le 19 janvier un projet de revitalisation économique de la région de Fessenheim.

Il s'est engagé à compenser le manque à gagner fiscal pour les collectivités territoriales, quelque 12 millions d'euros par an, durant trois à cinq ans, et à mobiliser des réserves foncières pour créer, le long du Rhin, une zone de développement industriel à fiscalité attractive.

Il a également annoncé le lancement d'un appel à projets relatif aux énergies renouvelables sur ce territoire allant de Colmar à Mulhouse et d'un appel d'offres photovoltaïque. (Patrick Genthon, avec Gilbert Reilhac à Strasbourg, édité par Yves Clarisse)

Soutien, résistance et de nouveaux projets

Des acteurs suisses et allemands n'ont eu de cesse de réclamer qu'EDF dépose une demande de fermeture définitive, notamment les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne (le 9 janvier 2018)¹, le président allemand Frank-Walter Steinmeier lors de sa rencontre avec Emmanuel Macron (novembre 2017), la ministre allemande de l'Environnement Svenja Schulze (mars 2018) et lors d'innombrables manifestations de la population y compris une grève de la faim au sud du pays de Bade.

En France, les annonces d'EDF ont également entraîné des contre-réactions. Dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre Edouard Philippe, 410 personnes qui ont en commun d'avoir « passé tout ou partie de leur carrière professionnelle dans l'ingénierie, la construction ou l'exploitation de centrales nucléaires », s'expriment contre la fermeture de la centrale. Parmi les signataires, certains sont embauchés à Fessenheim depuis la mise en service de la centrale en 1978. Au-delà de l'attachement teinté de nostalgie, les ingénieurs spécialistes du nucléaire évoquent deux raisons :

La loi de transition énergétique aura des « effets néfastes ». Seulement « fondée sur un engagement électoral », elle sera très difficile à mettre en œuvre.

L'atome a l'avantage de fournir une électricité à « bas carbone », alors que l'éolien présente l'inconvénient de « l'intermittence » et doit donc être compensé par une énergie produite à base de « combustibles fossiles ».

Parmi les signataires initiateurs de ce « manifeste » figurent les anciens directeurs des centrales nucléaires de Flamanville, du Bugey, du Blayais, l'ancien directeur du parc nucléaire français, l'ancien directeur technique de la centrale de St-Alban, l'ancien directeur de l'environnement d'EDF et l'ancien responsable de projet à l'export en Asie.

Un possible lien entre la fermeture de Fessenheim et le démarrage de Flamanville

À plusieurs reprises, la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim a fait l'objet de promesses. Mais l'application légale de cette fermeture est fonction de décisions exécutoires de la part de toutes les parties impliquées, notamment de la demande d'EDF visant à une fermeture de Fessenheim.

Une telle demande n'a toujours pas été faite, ce qui pourrait être en lien avec les problèmes de la mise en service de l'installation à Flamanville où l'ASN a incriminé à plusieurs reprises des pièces défectueuses et des certificats insuffisants et réclamé le remplacement du couvercle défectueux de la cuve du réacteur.

C'est pourquoi la fermeture de Fessenheim repose sur une base bancal. La menace pour la population ne sera conjurée définitivement que le jour où l'ensemble du combustible sera enlevé de la centrale et du site. Et ceci peut prendre des années.

Les activités de l'ATPN liées à la centrale de Fessenheim

Au cours de l'année de référence, l'ATPN a poursuivi les recours engagés contre le maintien du fonctionnement de Fessenheim. Le 12 mars 2018, Maître Corinne Levage a de nouveau lancé un recours contre le redémarrage du réacteur 2.

Outre les interpellations et recours auprès de l'autorité de surveillance ASN et EDF (voir ci-après), l'ATPN s'est fortement impliquée dans des activités de réseautage et des relations publiques :

¹ <http://www.bs.ch/nm/2018-regierungen-beider-basel-bitten-praesident-macron-das-kernkraftwerk-fessenheim-wie-zugesichert-abzuschalten-rr-2.html>

- En août 2017, une réunion de travail a été organisée avec les autorités de radioprotection du Bade-Wurtemberg et neuf experts allemands et suisses, permettant de détailler les risques de Fessenheim.
- André Herrmann, l'un des meilleurs experts de l'ATPN en matière de questions de sûreté nucléaire, a analysé les efforts de l'ASN et d'EDF depuis les tests de résistance et réuni et mis à jour un dossier important avec les anomalies préoccupantes de l'installation.

Le 27 septembre 2017, le rapport portant sur les risques a été présenté aux médias à l'hôtel de ville de Fribourg (Allemagne) sur l'invitation de l'adjointe au maire chargée de l'Environnement.

La liste des points faibles de la centrale nucléaire de Fessenheim

L'analyse a suscité une forte attention, notamment grâce au fait qu'André Herrmann est un spécialiste réputé et qu'en sa qualité d'ancien président de la Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité, il ne soit absolument pas partial. L'analyse menée par André Herrmann (Bâle) à la demande de l'ATPN a montré qu'il n'a pas été remédié à la plupart des défauts majeurs de l'installation de Fessenheim :²

- Il est actuellement impossible d'obtenir des informations précises sur la capacité réelle du refroidissement de secours en cas d'accident grave (par exemple au niveau de la protection contre l'ensablement du captage de la nappe phréatique) ou sur la résistance de l'installation en cas de tremblement de terre.
- De nombreux équipements importants pour la sûreté n'ont pas de qualification sismique satisfaisante : les piscines et bâtiments destinés aux combustibles usés, les réservoirs d'eau de secours, le système de filtrage de l'air contaminé provenant des bâtiments réacteurs, la turbine à gaz pour l'alimentation électrique de secours, les réservoirs ainsi que les systèmes de pompage dans la nappe phréatique du refroidissement de secours.
- Pour évaluer le risque sismique, seule une méthodologie déterministe est utilisée (« quels séismes se sont produits par le passé ? ») et non la méthodologie probabiliste complémentaire recommandée par l'UE en 2012 (« quel est le spectre des séismes potentiels sur le site ? »).
- Des risques dénoncés par l'Institut français de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), notamment celui d'une explosion de vapeur ou d'hydrogène causée par une mise en contact entre de l'uranium fondu et de l'eau de refroidissement ou du béton en cas de fusion du cœur sont niés par les experts d'Électricité de France (EDF), l'ASN pour sa part ne prenant pas de décisions définitives à ce sujet.
- Les délais de rénovation imposés laissent à EDF plus d'une décennie pour réaliser des actions, car cette dernière s'oppose aux améliorations et ne dispose pas des moyens financiers nécessaires pour les mettre en œuvre.

M. Herrmann a pu fournir des précisions à la fois à la télévision allemande en allemand et à la télévision française dans sa langue maternelle, le français. Cette conférence de presse a suscité un très vif intérêt. Selon les informations de Madame l'adjointe au maire Stuchlik, il s'est agi de la **conférence de presse qui a attiré le plus de public à la mairie de Fribourg** depuis de nombreuses années.

Les procédures engagées par l'ATPN se poursuivent

Vu les incertitudes procédurières persistantes, le conseil d'administration de l'ATPN s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'une poursuite des actions engagées devant les

² http://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/2017/10/tras_einladung_medienkonferenz_20170927.pdf

juridictions. L'ATPN continue à se mobiliser activement contre la centrale nucléaire de Fessenheim. Les actions suivantes sont pendantes :

- Une action devant le Conseil d'État relative à l'autorisation du rejet des effluents.
- Une action relative à la remise en service du générateur de vapeur dans le réacteur 2, générateur qualifié de défectueux par l'ASN.
- De nombreuses interpellations concernant la sûreté du réacteur auxquelles aucune réponse n'a été fournie jusqu'à aujourd'hui. Celles-ci peuvent faire l'objet d'actions devant la justice.

Recours contre le redémarrage du réacteur 2

Au vu de la fermeture imminente de Fessenheim, on se serait attendu à ce que le réacteur 2, mis à l'arrêt depuis deux ans à cause du générateur de vapeur défectueux, ne soit plus remis en service, et ce, d'autant plus que l'ASN avait soulevé des non-conformités qui avaient conduit en 2016 à sa mise à l'arrêt.

L'ATPN a pourtant dû constater avec stupeur et indignation que l'installation a été autorisée à redémarrer le 12 mars 2018 alors que les défauts constatés n'ont aucunement été réparés. Un arrêt de plus de deux ans, qui aurait été atteint le 17 juin 2018, aurait signifié d'après la législation française que l'installation serait restée définitivement à l'arrêt (mise à l'arrêt de fait).

Dans sa décision n° CODEP-CLG-2016-029245 du 18 juillet 2016 relative à la mise à l'arrêt, le président de l'ASN a constaté ce qui suit :

« les contrôles réalisés par l'Autorité de sûreté nucléaire, qui s'appuient notamment sur les analyses d'AREVA NP, permettent de conclure que le matériau de la virole basse du générateur de vapeur n° 335 n'est pas conforme à la spécification du matériau, qui se reporte aux règles de conception et de construction ».

Dans son avis IRSN 2018-0001, l'Institut français de radioprotection et de sûreté nucléaire a également critiqué cette lacune :

« Dans le cadre de l'audit mené sur les dossiers de fabrication de la forge du Creusot, des anomalies, relatives à la fabrication de la virole basse n°335 du générateur de vapeur (GV), ont été mises en évidence. Il a notamment été identifié que, lors de son forgeage, cette pièce n'avait pas fait l'objet d'un chutage suffisant. Cet écart a été constaté au moment de la fabrication, mais AREVA NP a néanmoins déclaré que la pièce a été conforme alors qu'elle ne l'était pas » (Avis IRSN 2018-00006, page 1).

Les générateurs de vapeur font partie des principaux composants mécaniques de réacteurs nucléaires. Ils remplissent deux fonctions de sûreté : ils refroidissent le cœur et limitent la circulation des isotopes radioactifs. Les risques inhérents à ces générateurs sont liés à l'énergie (pression et température) et la radioactivité des circuits d'eau primaires. Le générateur de vapeur est l'interface entre le circuit primaire (qui évacue la chaleur produite par la fission nucléaire dans le réacteur) et le circuit secondaire (qui récupère la chaleur du circuit primaire et alimente avec la vapeur générée les turbines pour produire de l'électricité).

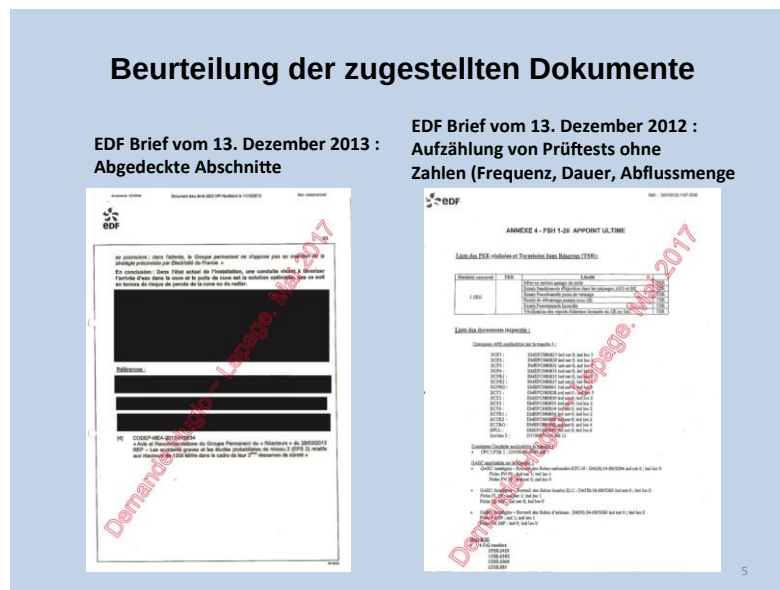
Le fabricant AREVA NP n'a pas été capable de démontrer la conformité du générateur de vapeur selon les dispositions d'un décret du 2 avril 1926. Des simulations ainsi que des études de robustesse ont été réalisées *a posteriori* sur un tronçon de conduite fabriqué spécialement à cet effet. Certains experts conviennent que de telles imitations ne sont pas équivalentes aux pièces à évaluer. Malgré cela, l'autorisation de redémarrage du réacteur 2 a été donnée en mars 2018.

Nous ignorons les raisons précises de cette décision. Il est possible qu'EDF ne puisse percevoir les indemnités réclamées de l'État qu'à condition que les deux réacteurs puissent être déclarés être en état de marche, ce qu'ils ne sont pas en réalité, car de nombreuses questions de sûreté ne sont pas réglées. C'est la raison pour laquelle l'ATPN a formé un

recours contre la décision et demande le retrait de l'autorisation de la poursuite de l'exploitation.

La CADA demande la divulgation des documents d'EDF

Suite aux tests de résistances réalisés en 2012, certaines questions cruciales relatives à la sûreté de Fessenheim sont toujours ouvertes. L'ATPN a fait des démarches à plusieurs reprises auprès de l'ASN afin d'y trouver une réponse. L'ATPN a demandé entre autre la divulgation du courrier d'EDF relatant les conséquences d'une traversée du radier et des fuites de corium, le fonctionnement de pompes de secours en cas de perte du refroidissement normal ainsi que les contraintes imposées par l'ASN en vue d'une poursuite de l'exploitation. EDF avait transmis une partie de ces documents, mais les avait rendus illisibles en grande partie en les noircissant (image).



La Commission française d'accès aux documents administratifs (CADA) a fait droit le 11 janvier 2018 à la demande de l'ATPN selon laquelle les données sur la conception des systèmes de sûreté et les résultats de tests de la centrale nucléaire de Fessenheim doivent être divulguées.³ Par la suite, les informations n'ont été transmises que partiellement à l'ATPN.

Pour ces raisons, on ne sait toujours pas quel volume horaire d'eau la pompe placée dans la nappe phréatique peut effectivement fournir pour le refroidissement de secours de la centrale nucléaire de Fessenheim en cas d'accident et si le rendement de toute façon douteux de cette pompe a un jour fait l'objet d'un test réel.

Quant au risque d'une explosion de vapeur en cas de fusion du cœur comme à Fukushima, l'ASN et EDF fournissent des informations diamétralement opposées. Jusqu'à aujourd'hui, elles ont éludé toutes les questions permettant d'élucider les questions de sûreté.

Cette attitude laisse prévoir que la sûreté de l'installation de Fessenheim ne satisfait nullement aux dispositions légales. Depuis Fukushima, l'ATPN a adressé à plusieurs

³ https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/2018/02/communiqu%C3%A9_de_presse_atpn_20180214_resultats_de_test_de_fessenheim_devraient_%C3%AAtre_divulgu%C3%A9s.pdf

reprises à l'ASN des questionnaires de plusieurs pages. Les interpellations des années 2012, 2013 et 2014 sont pour la plupart restées sans réponse.

Toute centrale nucléaire dépourvue d'un refroidissement de secours suffisant et autonome doit être soit mise à niveau, soit mise à l'arrêt. C'est ce que prévoient les niveaux de référence en sécurité dites Safety Reference Levels (SRL) de l'Association des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest (WENRA) établies suite à l'accident de Fukushima. La capacité réelle du refroidissement de secours semble être un secret d'État. Celle-ci est pourtant vitale pour la sécurité de la population.

Des révélations avec de nouveaux noircissements

Le 17 avril 2018, l'ASN a transmis à l'ATPN la plupart des documents demandés. Mais ceux-ci contiennent également des passages dissimulés en se référant à un soi-disant secret commercial ou à la propriété intellectuelle. Dans la version dont nous disposons, l'ATPN n'a pas non plus été en mesure de comprendre si la pompe destinée au refroidissement de secours fait l'objet de tests et avec quel rendement et pendant quelle durée elle peut fonctionner. Les incertitudes des experts d'EDF quant au comportement du corium en présence de l'eau suite à une fusion du cœur sont fortement préoccupantes. On peut se demander si le refroidissement du corium se déroulera comme dans les calculs théoriques. De plus, une explosion de vapeur est très probable, provoquant une défaillance de l'enceinte de confinement.

Le risque majeur en cas de tremblement de terre est toujours le réservoir de décontamination de l'installation qui ne pourra être rempli d'eau de secours à l'aide de tuyaux d'incendie qu'au bout de presque 24 heures seulement.

Ces propositions inacceptables de l'ASN ne permettent pas de créer un climat de confiance.

Les actions engagées pour non-respect de la protection des eaux

En novembre 2016, l'ASN a accordé aux exploitants de Fessenheim une nouvelle autorisation en matière de rejet d'effluents liquides. L'autorisation ultérieure de rejets d'effluents liquides a été accordée par l'ASN « par la petite voie hiérarchique ».

L'avocate de l'ATPN, Maître Corinne Lepage a formé un recours contre cette décision devant le Conseil d'État.

Elle considère que les dispositions légales stipulent clairement que le rejet d'effluents liquides doit faire l'objet d'une procédure d'autorisation, car les modifications envisagées sont « substantielles » en raison de l'illégalité des rejets chimiques depuis presque 40 ans.

En passant par « la petite voie hiérarchique », l'ASN a voulu éviter l'organisation d'enquêtes publiques telles qu'elles sont prescrites par la convention d'Aarhus. L'ASN n'a accordé au public qu'un délai de 3 semaines pour étudier la documentation contenant plus de 2 200 pages. De plus, les documents ont été mis en ligne de façon à n'être ni téléchargeables, ni imprimables. Les autorités habilitées à délivrer les autorisations veulent à tout prix éviter que les parties intéressées doivent être entendues au-delà des frontières, car par hasard, l'installation se trouve au-dessus de la plus importante nappe phréatique d'Europe.

L'affaire est mise en délibéré devant le Conseil d'État.

Recours devant la Commission européenne rejeté

L'action engagée devant la Commission européenne pour violation de la directive-cadre sur l'eau n'a pas abouti. Selon l'argumentation de la Commission à Bruxelles, on ne peut pas

dans un litige « argumenter directement avec son non-respect ». C'est la raison invoquée par la Commission pour renoncer à une procédure d'infraction.⁴

Bien que le recours ait été rejeté, la réponse obtenue de Bruxelles contient certaines observations sur l'activité de l'ASN. Le courrier exprime l'attente que l'ASN utilise dorénavant ou « semble » utiliser pour l'évaluation sismique des méthodes probabilistes. De plus, la Commission considère que l'exploitant dispose d'un noyau dur de mesures de secours imposées par l'ASN suite aux tests de résistances.

Les analyses des tests de résistances de Monsieur André Herrmann nous ont pourtant appris que tel n'était pas le cas. EDF a refusé par exemple jusqu'à présent de communiquer le volume d'eau effectivement disponible dans le puits de secours en cas d'urgence. Jusqu'à aujourd'hui, l'ASN n'a imposé aucune mesure concrète. Il en va probablement de même pour l'analyse sismique probabiliste dont la Commission européenne écrit seulement que celle-ci « semble » faire partie des fondamentaux, sans pour autant creuser davantage la question.

Ce que cette action nous a appris est que la surveillance nucléaire européenne semble uniquement endosser un rôle d'observateur et n'ose pas intervenir directement en cas de manquements à la sûreté.

Pertes d'emploi surestimées

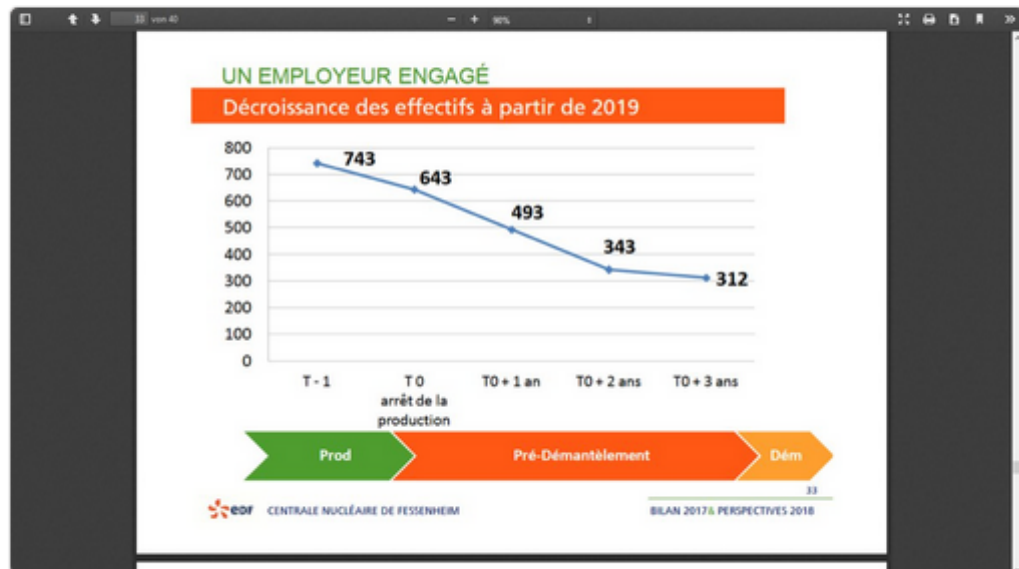
Le syndicat CGT, notamment, opère avec des chiffres fantaisistes annonçant jusqu'à 5 000 emplois à Fessenheim. Il est établi que peu d'emplois seront directement supprimés, car le démantèlement de l'installation fournira encore pendant des années du travail à un bon nombre de personnes, comme le constate entre autres André Hatz de l'association « Stop Fessenheim ».

⁴ https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/2018/02/entscheidung_europaeische_kommission_20171121.pdf



AndreHatz @AndreHatz · 3 min

#DIMPOLAAlsace EDF n'emploie que 743 personnes à #Fessenheim, aucune ne perdra son emploi. Si la centrale grabataire nous pète à la figure, ce sont 7,3 millions d'habitants sur un rayon de 100 Km. Depuis 6 ans @StopFessenh a fait proposit° alors que les élus LR cultivaient le déni



EDF Fessenheim



La France poursuit son cap sur le nucléaire

Tous les gouvernements français ou presque continuent à faire comme si l'exportation de nouvelles centrales nucléaires serait l'affaire du siècle. On évoque notamment le projet de construire en Afrique du Sud, en Arabie Saoudite ou en Inde des centrales nucléaires de conception française. La plupart du temps, il s'agit néanmoins de grandes déclarations d'intention non suivies d'effets.

Lors d'une visite d'État en Inde, le président français Emmanuel Macron a signé avec le chef du gouvernement indien Narendra Modi la vente de six réacteurs français EPR destinés à la plus grande centrale nucléaire située à Jaitapur. Le fait que l'Inde n'a toujours pas signé le traité de non-prolifération des armes nucléaires reste négligé. Le plutonium produit dans les réacteurs pourrait être utilisé en sa totalité et sans aucun contrôle international, pour fabriquer des armes nucléaires.

En ce qui concerne la production énergétique, tous les projets de construction d'EPR des dernières années ont été entachés d'énormes problèmes. Les chantiers d'EPR toujours pas terminés à Flamanville (France), Olkiluoto (Finlande) et Hinkley Point C (Royaume-Uni) servent d'exemple en matière de retards, de manquements graves à la sûreté et d'explosions des coûts de plusieurs milliards.

Des réacteurs peu fiables

Nous constatons qu'en France, le nucléaire est dorénavant, plus que par le passé, matière à controverse. Le livre « Nucléaire, danger immédiat » publié en 2017 met en doute la sûreté des centrales nucléaires françaises.

La question n'est plus de savoir si un accident grave serait possible en France, mais plutôt quand il se produira, estiment les deux auteurs Thierry Gadault et Hugues Demeude. Ces journalistes mettent en garde contre le fait

que le danger d'un accident grave n'a jamais été aussi important qu'aujourd'hui. Ce qu'ils ont vu est catastrophique et très inquiétant. Il ne faut pas oublier que deux tiers de la population française vit à moins de 75 kilomètres d'une centrale nucléaire.

Dix cuves de réacteur présentent des fissures qui datent de leur fabrication. De nouvelles fissures ont été détectées dans les parois des cuves. Selon l'ASN, celles-ci sont dues à des bulles d'hydrogène emprisonnées dans l'acier. Deux professeurs de Belgique et des États-Unis ont découvert que le risque de formation d'autres fissures augmente avec la durée d'utilisation de cuves contenant de l'hydrogène présent dans l'eau des cuves, expliquent les auteurs.

Ce travail est le fruit de six années de recherches et se fonde sur des sources composées de scientifiques du Commissariat à l'énergie atomique et de l'Autorité de surveillance nucléaire, affirme Gadault. Avec son confrère, il s'est appuyé sur des sources internes chez le fournisseur ainsi que des documents établis par l'exploitant des centrales, documents qui n'ont pourtant jamais été publiés.

Les deux auteurs reprochent entre autres aux autorités compétentes d'être complices d'une « culture du mensonge et de la tromperie ». Ceci a pu être le cas au moins autrefois, comme à l'époque où des autorités françaises déclaraient après la catastrophe de Tchernobyl que les nuages s'arrêtaient aux frontières françaises.

La publication « La fa(r)ce cachée du nucléaire » montre quant à elle de façon impressionnante les manquements à la sûreté que présentent les installations nucléaires.⁵

D'autres fermetures envisagées au plus tôt en 2029

Fin janvier 2018, EDF a fait savoir qu'après le débranchement définitif prévu à partir de fin 2018 de la plus vieille centrale nucléaire de Fessenheim en Alsace, la prochaine fermeture d'autres centrales nucléaires ne devrait pas avoir lieu avant 2029. En 2015, la France sous l'ancien président François Hollande s'était pourtant fixé l'objectif de réduire la part du nucléaire de 75 à 50 pour cent d'ici 2025. En novembre dernier, le ministre de l'Environnement Nicolas Hulot a expliqué que cet objectif ne pouvait pas être atteint, du moins pas aussi tôt. Hulot prévoit maintenant de fixer un nouveau calendrier dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de l'énergie.

3. Évolution en Allemagne

Au cours de l'année de référence, le gouvernement allemand a fermé une autre centrale nucléaire. Un choix décisif pour l'avenir découle de la décision de la grande coalition d'augmenter d'ici 2030 la part des énergies renouvelables à la production d'électricité de 50 à 65 pour cent. Le développement de l'énergie éolienne a atteint de nouveaux records.

Grâce au progrès technique, une croissance constante du marché et une forte compétition, le prix de revient de l'électricité éolienne et solaire a fortement baissé. En 2016-2017, les meilleures enchères sont restées inférieures à 5 €/kWh. Cette tranche de prix s'applique aux nouvelles installations éoliennes onshore, offshore et aux installations photovoltaïques. Voici quelques exemples des résultats actuels de ventes aux enchères en Europe :

- **Éoliennes onshore : 4,73 ct/kWh** valeur moyenne pondérée d'adjudication des mises en adjudication en Allemagne en février 2018⁶
- **Énergie éolienne offshore : 4,90 ct/kWh** atteints pour un parc éolien de 600 MW dans la mer Baltique (novembre 2016)⁷
- **Installations photovoltaïques en plein champ : 4,33 ct/kWh** valeur moyenne pondérée d'adjudication en Allemagne en février 2018⁸

⁵ <http://www.sortirdunucleaire.org/La-farce-cachee-du-nucleaire-en-bref>

⁶

https://www.bundesnetzagentur.de/DE/Sachgebiete/ElektrizitaetundGas/Unternehmen_Institutionen/Ausschreibungen/Wind/Onshore/Gebotstermin_01_02_2018/Gebotstermin_01_02_18_node.html

⁷ <https://news.vattenfall.com/en/article/vattenfall-wins-tender-denmark-s-largest-offshore-wind-farm>

Dans certains pays comme les États-Unis, le Mexique, le Chili ou Dubaï, les offres sont maintenant au-dessous de 3 €/kWh, voir au-dessous de 2 €/kWh. Cette évolution est importante, car elle permet de renforcer les exportations de technologies allemandes, augmentant à leur tour l'acceptation de la transition énergétique.

De plus, le développement des énergies renouvelables est également très dynamique dans les pays voisins de l'Allemagne (comme dans le reste du monde) : les Pays-Bas, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Espagne et même la Pologne ont annoncé un fort développement de l'éolien et du photovoltaïque. La France avec son énergie nucléaire se retrouve de plus en plus isolée, et le parc nucléaire non flexible est peu adapté aux besoins modernes en matière d'électricité. Les nouvelles centrales et moyens de stockage doivent de plus en plus répondre aux besoins d'une production flexible de l'électricité. L'énergie dite énergie en ruban acclamée autrefois n'a plus sa place commercialement parlant.

L'IFSN au feu de la critique : un soutien bienvenu en provenance du Bade-Wurtemberg

Dans l'affaire relative à Beznau et ses valeurs limites, le soutien politique que l'ATPN a reçu de Stuttgart est particulièrement encourageant. Dans son courrier adressé à la conseillère fédérale Doris Leuthard, le ministre de l'Environnement du Bade-Wurtemberg, Franz Untersteller, a retenu entre autres les points suivants :

Sur la remise en service de la tranche Beznau 1

« Compte tenu du vieillissement et des nouvelles connaissances en matière d'influences extérieures, ce sont justement les vieilles centrales nucléaires comme celle de Beznau qui ont atteint des situations où les preuves actuelles ne sont plus suffisantes. Les réserves sont épuisées. C'est pour cette raison que l'IFSN a adapté la méthode de la courbe maîtresse pour la preuve de sûreté de la rupture de fragilité et introduit une évaluation supplémentaire de la marge de sécurité en matière de dimensionnement sismique. Cette tendance à réduire de plus en plus les marges de sécurité m'inquiète : au lieu de vérifier la situation réelle à l'aide de procédures de preuves prescrites, les procédures de preuves ont été adaptées à la situation tout en abandonnant des réserves de sécurité considérées jusqu'à alors comme indispensables. »

Critique de l'augmentation des valeurs limites par le Conseil fédéral

La question du niveau de sûreté acceptable d'une centrale nucléaire et l'évaluation des risques de l'exploitation de l'énergie nucléaire relèvent d'une évaluation socio-politique ne pouvant pas être laissée uniquement à la discrétion d'une autorité chargée d'un domaine technique. Il me semble qu'il se présente ici une bonne occasion de fixer lors de cette évaluation socio-politique les exigences en matière de sûreté et les conditions marginales des preuves de manière à atteindre un niveau de sûreté acceptable. Les projets présentés jusqu'à présent dans le cadre de la procédure de consultation visent, selon moi, plutôt à abaisser les exigences en vigueur. Les critères ponctuels entraînant une mise hors service provisoire ne prennent, selon moi, pas suffisamment en compte les expériences et connaissances en matière de problèmes liés à la sûreté en dehors des cas adressés par les critères de mise hors service provisoire. C'est pourquoi il sera à l'avenir difficile d'imposer une décision de mise hors service provisoire pour des raisons de sûreté, à moins qu'elle ne concerne l'un des rares cas prévus dans l'Ordonnance sur la mise hors service provisoire. De plus, les dispositions relatives à la mise hors service provisoire ne prennent pas suffisamment en compte les

centrales nucléaires suisses vétustes sur le plan technologique et conceptionnel et très vieilles sur le plan technique. Il serait souhaitable que les motifs intègrent également une évaluation socio-politique des risques. Dans ce contexte, il serait également souhaitable de trouver une réflexion sur les expériences des longs arrêts des centrales de Beznau et de Leibstadt et sur les difficultés qui se sont révélées dans le cadre du projet PEGASOS. La refonte de la réglementation et sa motivation devraient également intégrer des connaissances en matière de protection et d'éventuels attentats terroristes. C'est la raison pour laquelle j'en appelle à vous en votre qualité de conseillère fédérale chargée de la sûreté de l'énergie nucléaire : veuillez saisir l'occasion de la révision des ordonnances afin de contrer une diminution rampante de la sûreté des centrales nucléaires suisses en créant par exemple des dispositions permettant à l'IFSN de mettre hors service de façon durable une installation à propos de laquelle on avait constaté des défauts qui n'étaient pas admissibles à l'époque et qui ne le sont toujours pas aujourd'hui. Car tous les deux, nous avons un intérêt commun : réduire les risques pour la population vivant à proximité des centrales des deux côtés de la frontière et faire entendre les intérêts légitimes en matière de sûreté des citoyens qui y vivent. »

(Courrier en date du 22 mars 2018 adressé à Madame la conseillère fédérale Doris Leuthard, Département fédéral de l'environnement, des transports et de la communication)

4. Évolution en Suisse

Les électeurs suisses disent oui à la stratégie énergétique 2050

Le peuple suisse s'est prononcé le 21 mai 2017 sur la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. 58 % de la population a dit oui à la sortie du nucléaire, malgré la campagne de votation coûteuse et démagogique menée par l'UDC. Même si ce résultat est positif, le débat sur les centrales nucléaires existantes est loin d'être terminé. La nouvelle loi sur l'énergie prévoit :

- l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires
- l'interdiction du retraitement des combustibles usés
- des subventions pour le parc actuel de centrales hydroélectriques et l'augmentation du supplément réseau principalement en faveur de l'énergie hydraulique
- l'accélération de l'octroi des autorisations pour l'utilisation d'énergies renouvelables
- la baisse des tarifs de rachat et le passage à une prime de marché
- le développement et la poursuite du programme Bâtiment

La grande absente de cette loi est la limitation de la durée d'exploitation.

Remise en service de Beznau 1

Le 6 mars 2018, l'IFSN a donné son feu vert pour le redémarrage de la centrale de Beznau 1, et ce, malgré son caractère largement obsolète à bien des égards sur le plan technique, malgré la violation présumée des dispositions en matière de radioprotection, et désormais aussi malgré une cuve du réacteur défaillante. L'IFSN appuie sa décision également sur des expertises externes. Malheureusement, le détail de l'évaluation réalisée par ces experts techniques n'a pas été publié. Nous avons été informés par l'expert allemand Michael Sailer qu'il s'était prononcé contre la remise en service, ce qui n'a pas empêché l'IFSN de déclarer que les experts émettaient un avis favorable. De manière générale, on constate au sein des comités d'experts du Conseil fédéral une disparition des dernières personnes neutres qui ont exprimé leur scepticisme à l'égard du nucléaire. Résultat : l'IFSN apparaît de plus en plus partielle et l'espace pour les voix indépendantes se réduit à peau de chagrin.

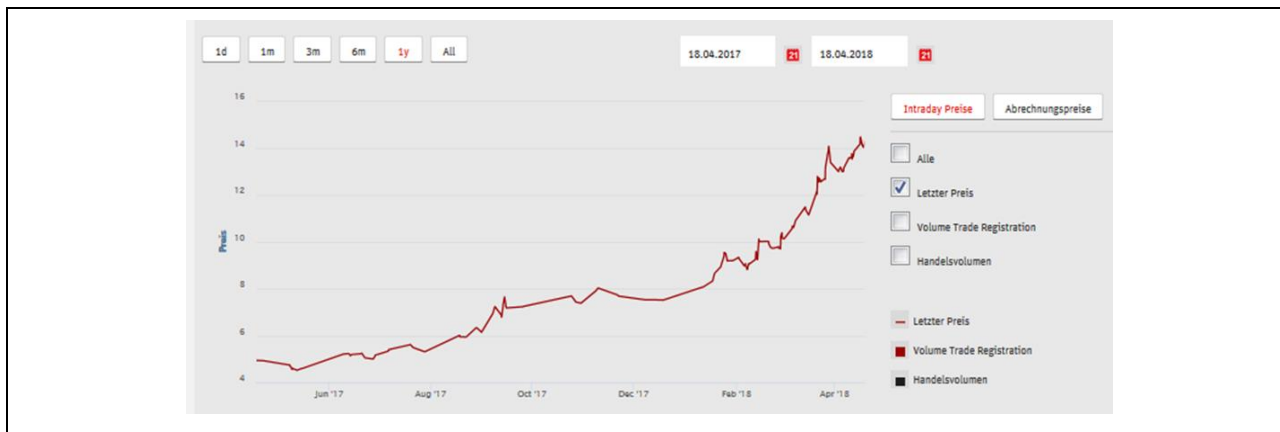
Le processus de vieillissement augmente les risques des centrales nucléaires. La cuve du réacteur de Beznau 1 montre certaines faiblesses qui auraient dû conduire depuis longtemps à la fermeture de l'installation. En vertu de l'art. 4, al. 3 de la loi sur l'énergie nucléaire (LE-Nu), l'IFSN est tenue, à titre de précaution, « de prendre toutes les mesures qui s'imposent en vertu de l'expérience et de l'état de la science et de la technique ». L'IFSN refuse d'évaluer la sûreté selon l'état actuel de la technique. Beznau 1 et Beznau 2 ne sont pas conformes à l'état actuel de la technique comme l'a déjà déclaré en 2014 le directeur de l'autorité de surveillance allemande, Dr Dieter Majer, lors de l'audition sur Beznau⁹ à Brugg.¹⁰

Pas de nouvelles subventions directes, mais une augmentation des subventions indirectes pour les centrales nucléaires suisses

Les exploitants des centrales nucléaires, notamment Axpo et Alpiq, ne peuvent pas poursuivre l'exploitation de leurs installations de manière rentable. Même s'ils se sont exprimés vivement depuis longtemps contre les « subventions pour des énergies renouvelables », ils ont essayé d'obtenir des fonds supplémentaires de la part de la Confédération en lançant l'appel « Sauver l'hydraulique » sans autre explication quant à savoir où se situe le problème du manque de rentabilité des centrales hydroélectriques. L'objectif était clair : les fonds supplémentaires n'étaient pas destinés aux centrales, mais devaient servir de subventions croisées pour couvrir les pertes financières des centrales nucléaires. Le Parlement suisse a rejeté toutes ces tentatives.

Les centrales nucléaires perçoivent cependant des subventions indirectement.

D'une part, les prix de l'électricité sont repartis à la hausse depuis peu, en raison des tarifs du carbone plus élevés dans le système européen d'échanges de quotas d'émissions et grâce à la reprise du cours de l'euro face au franc suisse.



L'augmentation des certificats carbone profite aux centrales nucléaires (source : EEX)

En outre, Axpo et Alpiq peuvent continuer de vendre une partie de leur énergie nucléaire aux clients liés à des coûts de production supérieurs au prix du marché.

Le Conseil fédéral et la commission de gestion du fonds de désaffectation et du fonds de gestion des déchets radioactifs (Stenfo) ont fait une autre petite fleur aux exploitants, en plus de l'assurance responsabilité civile offerte. Les coûts totaux de la gestion des déchets ont été évalués encore à 20,6 milliards de francs dans l'étude de coûts réalisée en 2011, alors que dans celle réalisée en 2017, le Conseil fédéral les chiffre désormais à 24,6 milliards de

⁹ L'enregistrement vidéo de l'intervention de M. Dieter Majer est disponible sur : <https://atomschutzverband.ch/485/>

¹⁰ https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/2018/03/medienmitteilung_tras_20180306_wiederinbetriebnahme_beznau.pdf

francs.¹¹ En 2016, la contribution des exploitants au fonds de gestion des déchets, sur la base de l'ordonnance révisée par le Conseil fédéral, s'élève à 224,4 millions CHF et à 111,5 millions pour le fonds de désaffectation, soit un total de 335,9 millions CHF, après que le contrôle financier de la Confédération a pointé du doigt dans un rapport détaillé l'insuffisance du financement des coûts de gestion des déchets.¹²

En vertu des propositions faites par la commission de gestion des fonds de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs, qui est composée de manière très unilatérale, les contributions pour les années 2017 à 2021 doivent être fortement revues à la baisse, pour atteindre 95 millions CHF par an pour les deux fonds.¹³ Si l'on compare aux contributions précédentes, les exploitants des centrales nucléaires sont ainsi allégés de 241 millions CHF par an, ce qui améliore considérablement la rentabilité des centrales.

La justification de cet allègement dépasse l'entendement. Bien que les deux fonds présentent un trou de 14 milliards de francs, la commission de gestion estime que les produits élevés des placements permettent d'assurer automatiquement ce financement, car la gestion des déchets continue d'afficher du retard.

La hausse des coûts de 4 milliards CHF n'a donc pas été prise en compte, bien au contraire. Avec ces contributions prévues de 95 millions CHF par an, 1 milliard de francs tout au plus viendra s'ajouter au capital les dix prochaines années. Cette opération vise, semble-t-il, tout simplement à alourdir encore plus la charge de l'État en termes de coûts de gestion des déchets. Les manœuvres de la commission de gestion sous la présidence de Raymond Cron permettent aux exploitants d'économiser 1,2 ct/kWh, soit une augmentation de la marge de 20 à 30 pour cent pour les tarifs électriques de 3 à 5 ct/kWh. Une telle hausse doit être considérée comme un « acharnement thérapeutique aux frais de l'État totalement dépourvu de toute base légale valable ». Le Conseil fédéral prévoit une révision de l'ordonnance relative aux coûts de gestion des déchets, et ce n'est qu'à ce moment-là qu'il établira les contributions définitives. Mais la voie qu'il a empruntée laisse déjà présager des dégâts considérables.

Recours de l'ATPN contre la centrale nucléaire de Beznau – situation actuelle du dossier

Le 20 août 2015, l'ATPN a déposé avec 15 riverains et conjointement avec Greenpeace Suisse et la Fondation Suisse de l'énergie SES un recours contre la centrale nucléaire de Beznau. Cette procédure a fait beaucoup de bruit depuis lors et provoqué au niveau des plus hautes instances un véritable tollé digne d'une république bananière.

Une baisse des seuils de risque visant à neutraliser la procédure judiciaire

Le Conseil fédéral veut assouplir les valeurs limites pour que la centrale de Beznau puisse poursuivre son activité malgré une sûreté sismique insuffisante. Nous avons eu vent de ces projets au cours de l'hiver 2017/18. Une délégation de l'ATPN s'est rendue en janvier 2018 à Berne au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

¹¹ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-70407.html>

¹² Contrôle fédéral des finances : Stilllegungs- und Entsorgungsfonds, Prüfung der Governance, Bericht inkl. Stellungnahmen (Fonds de désaffectation et fonds de gestion des déchets radioactifs, Audit concernant la gouvernance d'entreprise, rapport avec avis) / 1^{er} septembre 2014.
[https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/andere_berichte/Andere%20Berichte%20\(59\)/14172BE_Bericht%20zur%20Ver%C3%B6ffentlichung_def2.pdf](https://www.efk.admin.ch/images/stories/efk_dokumente/publikationen/andere_berichte/Andere%20Berichte%20(59)/14172BE_Bericht%20zur%20Ver%C3%B6ffentlichung_def2.pdf)

¹³ <http://www.stenfo.ch/fr/node/216>

L'objectif de cette rencontre était d'empêcher la tentative en cours d'édulcorer les valeurs limites en cas de tremblement de terre. Des discussions ont eu lieu avec le secrétaire général du DETEC, Monsieur Toni Eder, mais celles-ci n'ont pas porté leurs fruits.

« Les centrales nucléaires peuvent fonctionner aussi longtemps qu'elles sont sûres ». C'est avec cette phrase que Doris Leuthard a su convaincre lors de la votation de novembre 2016. Avec ses manœuvres, le DETEC interfère dans une procédure en cours et se contredit lui-même.

En Suisse, l'action en justice de l'ATPN pourrait entraîner la fermeture de la centrale de Bznau, car elle dépasse de 28 fois, voire de 78 fois les valeurs limites en cas de séisme.

Pour empêcher la procédure judiciaire d'aboutir, le Département dirigé par Doris Leuthard (DETEC) veut augmenter de 1 à 100 millisieverts la dose maximale admissible en cas d'incident. En janvier 2018, le DETEC a lancé une procédure de consultation portant sur l'augmentation de la dose maximale pour la mise hors service provisoire.¹⁴ Il est prévu de supprimer intégralement les règlements radiologiques de mise hors service provisoire en cas d'incident.

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN privilégie la protection des centrales nucléaires à celle des citoyens

La révision des ordonnances sur les hypothèses de risque, sur la mise hors service provisoire des centrales nucléaires et sur l'énergie nucléaire relève d'une volonté de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Et le fait que l'on veuille affaiblir les normes en matière de sûreté sismique précisément maintenant, alors qu'il a fallu 20 ans pour analyser l'aléa sismique des centrales suisses, n'a rien d'un hasard.

La loi exige que l'autorité de surveillance, l'IFSN, soit « indépendante » et qu'elle respecte les lois en vigueur. Mais la réalité est tout autre.

Bien des années avant la catastrophe de Fukushima, des experts de la Nagra, notamment Piet Zuidema¹⁵, avaient tiré la sonnette d'alarme quant au risque bien plus élevé que pouvaient représenter pour la sécurité de la population les tremblements de terre de force moyenne relativement fréquents dans des zones proches de vieux réacteurs par rapport aux séismes violents plus rares. Déjà à la fin de l'étude « Pegasos » (2004), il était clair pour tous les experts que la sûreté n'était guère garantie dans les centrales nucléaires suisses. L'IFSN a tout d'abord refusé pendant des années de divulguer les résultats de cette étude. Les demandes d'information au sein du Parlement essuyaient toujours une fin de non-recevoir. Puis, une fois que les résultats furent publiés, ils étaient qualifiés de « provisoires » et Swissnuclear, l'association professionnelle des exploitants des centrales nucléaires qui avait financé les études, a lancé aussitôt un « Pegasos Refinement Project » étalé sur de nombreuses années, où tout risque pour la population a été contesté. L'analyse sismique définitive a ainsi été reculée de 12 ans supplémentaire avec l'aimable appui de l'IFSN.

Résultat des « tests de résistance » : incapacité, omissions et partialité de l'IFSN

Au lendemain des fusions des cœurs qui se sont produites à Fukushima, Hans Wanner, directeur de l'IFSN, a annoncé de manière inébranlable et effrontée que « les installations nucléaires suisses sont sûres », ¹⁶ alors que les tests de résistances européens ont révélé des omissions graves de la part de l'IFSN. Dans le cas de Mühleberg, le groupe euro-

¹⁴ <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/ind2018.html>

¹⁵ http://www.iaea.org/inis/collection/NCLCollectionStore/_Public/39/090/39090981.pdf?r=1

¹⁶ https://www.ensi.ch/fr/2011/10/31/les-installations-nucleaires-suisses-sont-sures/?noredirect=fr_FR

péen des autorités de sûreté nucléaire (ENSREG) a déclaré sans équivoque¹⁷ : « One of the sites (KKM Mühleberg) has no alternate cooling source » et « la pluralité des systèmes de sécurité » tel que l'impose la loi sur l'énergie nucléaire (art. 5) est totalement absente.

Au lieu de remettre à niveau la centrale avant 2015 comme l'avait recommandé l'ENSREG et de remédier aux manquements révélés par un autre rapport de contrôle (rapport OSART)¹⁸ international, l'IFSN s'est empressée de revenir sur les « conditions strictes » de décembre 2012 relatives à la mise à niveau de l'alimentation en eau de refroidissement et a tout simplement approuvé la poursuite de l'exploitation jusqu'en décembre 2019 à la demande de l'exploitant BKW.¹⁹

Offensives contre des requérants

Cette pratique contraire à la loi fait l'objet d'un recours formé par l'ingénieur bernois Markus Kühni, lui-même riverain de Mühleberg. L'IFSN a retardé ce recours pendant des années en allant jusqu'au Tribunal fédéral pour contester le droit du requérant d'attaquer en justice, comme s'il était du devoir d'une inspection indépendante d'entraver au service des exploitants le travail de la justice. L'un des arguments avancés par l'IFSN était celui de « pompes mobiles » – c'est-à-dire ni plus ni moins les mêmes pompes et tuyaux que ceux utilisés par les pompiers ! – qui devaient satisfaire à l'obligation de « pluralité des systèmes de sécurité » au niveau du système de refroidissement.

Georg Schwarz, vice-directeur de l'IFSN²⁰, avance par ailleurs que loi en vigueur sur l'énergie nucléaire s'appliquerait de toute manière « uniquement aux nouvelles installations », même si l'IFSN reconnaît dans le même courrier que : « la réglementation internationale de l'AIEA exige que les incidents de dimensionnement soient maîtrisés au moyen des seuls systèmes de sécurité fixes intégrés. » Cette argumentation est une méthode très appréciée par l'IFSN. Cette dernière déclare que concernant les questions essentielles, les dispositions relatives à la sûreté ne s'appliquent qu'aux « nouvelles installations », soit à des installations qui ne verront plus le jour en Suisse. Si cette affirmation était vraie, le Parlement, lorsqu'il préparait la loi sur l'énergie nucléaire de 2006, aurait systématiquement instauré des dispositions ne s'appliquant pas aux installations existantes. La procédure contre Mühleberg est depuis longtemps mise en délibéré devant le Tribunal administratif fédéral.

Beznau : 78 millisieverts au lieu de 1 millisievert

Le troisième exemple de la partialité concrète de l'IFSN présenté ici concerne directement l'ATPN. L'ordonnance actuellement en vigueur stipule que « le détenteur de l'autorisation doit procéder, sans délai, à la mise hors service provisoire » d'une centrale nucléaire « lorsque les limites de dose selon les art. 94, al. 3 à 5 et 96, al. 5, de l'ordonnance sur la radioprotection ne sont pas respectées ». Pour les séismes plus « fréquents » – ceux qui surviennent une fois tous les 100 à 10 000 ans – la dose ne doit pas dépasser 1 millisievert. La centrale de Beznau ne peut pas respecter cette valeur, comme le montrent les résultats des études accessibles au public réalisées par l'IFSN. Selon l'analyse sismique du 7 juillet 2012 (page 36), l'autorité de surveillance table sur une dose située entre 28,9 et 78 millisieverts, soit une dose dépassant largement la dose admissible de 1 millisievert.²¹

¹⁷ <http://www.ensreg.eu/sites/default/files/Country%20Report%20CH%20Final.pdf>

¹⁸ http://static.ensi.ch/1359642780/osart-report-muhleberg_8-january-2013.pdf

¹⁹ https://www.ensi.ch/fr/2012/12/21/exploitation-a-long-terme-de-la-centrale-nucleaire-de-muhleberg-soumise-a-des-conditions-strictes/?noredirect=fr_FR

²⁰ https://www.ensi.ch/fr/2011/11/16/avis-de-lifsn-sur-la-critique-de-markus-kuhni-relative-a-la-justification-des-mesures-concernant-les-cruets/?noredirect=fr_FR

²¹ http://static.ensi.ch/1341818977/kkb_sn-erdbebennachweis_final_geschwaerzt.pdf

Dès la publication des tests de résistance le 8 juillet 2012, l'IFSN aurait dû imposer la mise à l'arrêt selon les prescriptions des deux réacteurs de Beznau, – car c'est précisément ce que stipule l'ordonnance sur la mise hors service provisoire (art. 3). Non seulement le niveau de la dose maximale n'est pas conforme à la loi, mais la manière dont l'IFSN mesure celle-ci l'est tout autant : en ce qui concerne la période d'exposition, elle prend uniquement en compte les rayonnements survenant sur le site au cours de la première année suivant un accident. Elle ne prend pas en compte qu'en cas d'accident, la période de décroissance radioactive de nombreux isotopes radioactifs (césium, strontium) est d'environ 30 ans. Même dans le cas d'une exposition maximale de « seulement » 1 millisievert – valeur recommandée depuis 1980 par la **Commission internationale de protection radiologique** (ICRP) – les personnes recevront des doses bien supérieures pendant des années sans que la population ne soit évacuée et ne puisse avoir droit à une quelconque indemnisation.²²

100 millisieverts = autorisation de tuer lentement

Mais les conséquences seront totalement désastreuses si la dose maximale est relevée à 100 millisieverts. Selon André Herrmann, ancien chimiste cantonal de Bâle-Ville et ancien président de la commission fédérale pour la radioprotection, cela entraînerait des **décès prématurés** dus aux maladies cancéreuses de 5 % de la population sur une période de 50 ans. Des milliers de personnes résidant dans un périmètre de 20 à 30 km autour des centrales souffriraient de troubles de la santé ou décèderont prématurément, et toutes les personnes exposées pourraient craindre toute leur vie pour eux-mêmes ou pour leurs proches de figurer parmi les victimes.²³

Un accident de ce type réduirait fortement l'espérance de vie, sauf si l'on évacuait des régions entières comme au Japon, désertait tous les immeubles et usines et acceptait la perte en capital qu'il provoquerait. L'exemple du Japon montre que c'était précisément le scénario que le gouvernement en place voulait à tout prix éviter pour ne pas avoir à verser des indemnisations.

Recours contre Beznau

Markus Kühni a découvert en 2015 la violation du droit commise par l'IFSN. Conjointement avec les organisations environnementales **Association Trinationale de Protection Nucléaire**, Greenpeace et la **Fondation Suisse de l'Énergie** (SES), 15 requérantes et requérants, assistés du juriste Martin Pestalozzi et de l'expert Markus Kühni ont déposé un **recours**.²⁴

La correspondance échangée entre-temps avec l'IFSN et Axpo représente plusieurs classeurs fédéraux, et le Tribunal administratif fédéral doit désormais trancher (résumé **ici**). Comme ce fut déjà le cas pour l'affaire des pompes à incendie en guise de système de sécurité pour Mühleberg, l'IFSN a fait son maximum pour que cette décision de justice soit également renvoyée aux calendes grecques. Ce n'est pas du tout acceptable, puisque les centrales nucléaires vieillissantes sont de loin le plus gros risque individuel présent en Suisse, comme le démontre depuis 1995 le rapport sur les analyses des risques (« Katanos ») édités depuis 1995 par **l'Office fédéral pour la protection de la population**.²⁵

²² http://www.icrp.org/docs/P103_French.pdf

²³ https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/2018/02/kommentar_revision_dosisgrenzwert_20180122.pdf

²⁴ <https://energisch.ch/wp-content/uploads/2017/04/2017-04-03-Beschwerde-Erdbebennachweis-Beznau-anonymisiert.pdf>

²⁵ <https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/gefaehrd Risiken/natgefaehrdanalyse.html>

L'IFSN veut aller encore plus loin

Pourtant, les intentions de l'IFSN et du Conseil fédéral sont encore plus ambitieuses. L'ingérence dans une procédure en cours est une atteinte directe au principe constitutionnel de séparation des pouvoirs.

Si pour les tremblements de terre survenant tous les 100 à 10 000 ans, le dépassement de 100 millisieverts est le nouveau critère entraînant la mise hors service provisoire, la centrale de Beznau sera à nouveau conforme à la législation.

L'IFSN a non seulement l'intention de relever la dose maximale admissible, déchargeant de ce fait considérablement les exploitants des dépenses financières qu'ils devraient faire pour la remise à niveau des centrales, mais elle prévoit également de supprimer de l'ordonnance tous les critères radiologiques de mise hors service qui ne concernent pas le refroidissement du réacteur. Ainsi, toute défaillance en termes de sûreté sismique, d'éventuelles inondations, etc. n'entraînera plus l'arrêt de la centrale et les délais, délais supplémentaires, et autre délais de grâce seront laissés à la seule appréciation de l'IFSN qui a déjà montré lors de l'étude de l'aléa sismique comment faire traîner pendant des décennies la prise de mesures concrètes.

Plus de mise en service immédiate

Conformément à la loi en vigueur, les centrales nucléaires doivent être mises hors service « sans délai » en cas d'insuffisance de son dimensionnement. À l'avenir, des barrières de sécurité défectueuses, des conduites insuffisantes pour l'eau de refroidissement, etc. pourront être autorisés indéfiniment. La promesse faite à la légère par Doris Leuthard et Hans Wanner assurant des centrales prétendument « sûres » devient un affront pour toutes les parties potentiellement concernées. Il n'y aurait pratiquement plus aucune valeur limite de dose ni aucun délai pour ces défaillances.

La nouvelle ordonnance laisserait le champ libre aux exploitants pour faire jouer leurs relations étroites avec l'IFSN. En effet, surtout lorsque l'IFSN se sent à l'abri du regard des experts internationaux, elle finit par tomber dans une sorte d'empressement servile et laisse de préférence la totale liberté aux exploitants pour assurer la sûreté.

Non-respect de la radioprotection et violation du principe de précaution

L'ancien président de la Commission fédérale de protection contre les radiations, le Dr André Herrmann, se montre très critique à l'égard de la révision de l'ordonnance en cours. Elle « bafoue les principes fondamentaux de la radioprotection (justification, limite de dose, optimisation) ainsi que le principe de précaution ». Dans un pays comme la Suisse, il est « inacceptable » que « la population soit exposée à un risque aussi élevé ».

Une mise hors service provisoire n'intervenant qu'en cas de dépassement de 100 mSv pour des incidents de dimensionnement représenterait « un risque déraisonnable pour la population » et est « par conséquent injustifiable ». Car « en cas d'un incident même pas rare, les conséquences pour les centaines de milliers de personnes concernées à proximité des centrales nucléaires seraient dramatiques ». Il faudrait « des décrets préventifs pour éviter autant que faire se peut de telles souffrances humaines ».

Une poursuite de l'exploitation favorisée aussi par des mauvais calculs financiers

Cela fait bien longtemps que la centrale de Beznau ainsi que les autres centrales nucléaires ne rapportent plus rien à Axpo, un fait ouvertement admis par ce dernier.

Mais les exploitants ne font pas figurer les coûts réels dans leurs comptes annuels. Les PDG pratiquent l'art de se mentir à soi-même. Ainsi, face à leur conseil d'administration et aux

médias, ils ne mettent l'accent que sur les coûts variables (combustibles et ressources humaines) alors que les coûts pour la remise à niveau et les réparations apparaissent dans la rubrique « Investissements », induisant de cette façon une surestimation des installations. De la même manière, les frais d'interruption en cas d'arrêt de l'exploitation ne sont pas non plus pris en compte.

Les milliards de dettes envers le fonds de gestion (**Stenfo**) apparaissent dans une rubrique hors bilans et sont minimisés grâce à une surestimation des rendements escomptés, même si, en réalité, il manque plus de 10 milliards de francs.

Participation à la procédure de consultation

En collaboration avec ses partenaires, l'ATPN a rédigé une procédure de consultation de 18 pages. Celle-ci, ainsi que les dossiers de procédure, peut être consultée sur son site Internet.²⁶

5. Collaboration et nombre d'adhérents

Collaboration avec les villes, cantons et communes

Durant l'exercice écoulé, le nombre d'adhérents est resté presque stable. Le conseil d'administration de l'ATPN a poursuivi son dialogue constructif avec les experts du canton de Bâle-Ville et de Fribourg et a bénéficié à nouveau d'un grand soutien technique.

Nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées pour ce précieux échange.

Tâches administratives et secrétariat

Les tâches administratives et le secrétariat de l'ATPN ont été assurés par Monsieur Christoph Arndt. Rudolf Rechsteiner s'est chargé d'une partie des tâches de direction, notamment l'analyse des documents en français et la correspondance avec Maître Lepage.

Statistique des membres au 07/05/2017

À la fin de l'exercice écoulé, le nombre de communes s'élève à 100 (-2), celui des organisations à 63 (y compris paroisses) et celui des adhérents individuels à 133, soit 8 de plus que l'année précédente.

Aperçu des catégories d'adhérents :

<i>Communes politiques (y compris districts en Allemagne)</i>	<i>100 (-2)</i>
<i>Organisations (y compris paroisses)</i>	<i>63 (+0)</i>
<i>Adhérents individuels et familles</i>	<i>136 (+2)</i>

Avec ses communes adhérentes (y compris Bâle-Ville), l'association représente donc, en nombre d'habitants, plus d'un million de personnes.

²⁶ https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/tras_stellungnahme_kernenergie_uvek_ohne_anhang_20180412.pdf
https://atomschutzverband.ch/wordpress/wp-content/uploads/tras_stellungnahme_kernenergie_uvek_mit_anhang_20180412.pdf

Liste des membres de l'ATPN/catégorie Communes politiques (y compris districts en Allemagne)

27 Suisse, 73 Allemagne, 1 France

CH	4123 Allschwil
CH	4144 Arlesheim
CH	4105 Biel-Benken
CH	4102 Binningen
CH	4103 Bottmingen
CH	4117 Burg i. Leimental
CH	4143 Dornach
CH	4107 Ettingen
CH	2902 Fontenais
CH	4460 Gelterkinden
CH	4438 Langenbruck
CH	4410 Liestal
CH	4419 Lupsingen
CH	4142 Münchenstein
CH	4104 Oberwil
CH	4494 Oltingen
CH	1228 Plan-les-Ouates
CH	4418 Reigoldswil
CH	4153 Reinach
CH	4462 Rickenbach
CH	4125 Riehen
CH	2827 Schelten
CH	4450 Sissach
CH	4456 Tenniken
CH	4106 Therwil
D	79677 Aitern
D	79280 Au
D	79424 Auggen
D	79415 Bad Bellingen
D	79189 Bad Krozingen
D	79410 Badenweiler
D	79351 Bahlingen a. K.
D	79282 Ballrechten-Dottingen
D	79589 Binzen

D	79677 Böllen
D	79283 Bollschweil
D	79268 Bötzingen
D	79206 Breisach a.Rh.
D	79256 Buchenbach
D	79426 Buggingen
D	79211 Denzlingen
D	79285 Ebringen
D	79588 Efringen-Kirchen
D	79238 Ehrenkirchen
D	79356 Eichstetten a. K.
D	79591 Eimeldingen
D	79312 Emmendingen (Stadt)
D	79346 Endingen
D	79868 Feldberg
D	79592 Fischingen
D	79098 Freiburg (Stadt)
D	79288 Gottenheim
D	79639 Grenzach-Wyhlen
D	79194 Gundelfingen
D	79423 Heitersheim
D	79194 Heuweiler
D	79289 Horben
D	79241 Ihringen
D	79594 Inzlingen
D	79400 Kandern
D	79341 Kenzingen
D	79199 Kirchzarten
D	79104 Landkreis Breisg.-Hochschwarzwald
D	79312 Landkreis Emmendingen
D	79539 Landkreis Lörrach

D	79539 Lörrach (Stadt)
D	79429 Malsburg-Marzell
D	79364 Malterdingen
D	79232 March
D	79291 Merdingen
D	79249 Merzhausen
D	79379 Müllheim
D	79244 Münstertal
D	79292 Pfaffenweiler
D	79276 Reute
D	79361 Sasbach a. K.
D	79227 Schallstadt
D	79416 Schliengen
D	79677 Schönau
D	79650 Schopfheim
D	79350 Sexau
D	79294 Sölden
D	79271 St. Peter
D	79219 Staufen i. Br.
D	79252 Stegen
D	79295 Sulzburg
D	79331 Teningen
D	79224 Umkirch
D	79235 Vogtsburg i. K.
D	79279 Vörstetten
D	79183 Waldkirch
D	79576 Weil am Rhein
D	79367 Weisweil a. Rh.
D	79677 Wembach
D	79297 Winden i. Elztal
D	79299 Wittnau
D	79369 Wyhl a. K.
F	67600 Muttersholtz

Liste des membres de l'ATPN/ catégorie Organisations (y compris paroisses)
7 Suisse, 50 Allemagne, 5 France

CH	4127 Birsfelden	Evang.-Reform. Kirchgemeinde Birsfelden
CH	4055 Basel	Firma Ahorn-Apotheke
CH	4144 Arlesheim	Gewaltfreie Aktion Kaiseraugst GAK
CH	4433 Ramlinsburg	Junges Grünes Bündnis Nordwest
CH	4056 Basel	NWA Nie wieder Atomkraftwerke
CH	4051 Basel	PSR / IPPNW Schweiz
CH	4058 Basel	WWF Region Basel
D	79379 Müllheim	AGUS Markgräflerland
D	79312 Emmendingen	Badisch-Elsässische Bürgerinitiative
D	79115 Freiburg	Bündnis90 – Die Grünen, Müllheim-Neuenburg
D	79418 Schliengen	BUND-Ortsgruppe Bad Bellingen-Schliengen
D	79299 Wittnau	BUND-Ortsgruppe Schönberg
D	79291 Merdingen	BUND-Ortsverband Merdingen
D	79219 Staufen	Bürgerinitiative Umweltschutz Staufen
D	79194 Gundelfingen	ECOTrinova e.V.
D	79677 Schönau	Eltern für atomfreie Zukunft e.V.
D	79115 Freiburg	Evang. Dekanat Breisgau-Hochschwarzwald
D	79379 Müllheim	Evang. Johannesgemeinde / Pfarrgemeinde Südwest
D	79189 Bad Krozingen	Evang. Kirchgemeinde Bad Krozingen
D	79269 Bötzingen	Evang. Kirchgemeinde Bötzingen
D	79379 Müllheim-Britzingen	Evang. Kirchgemeinde Britzingen
D	79238 Ehrenkirchen	Evang. Kirchgemeinde Ehrenk.-Bollschweil
D	79312 Emmendingen	Evang. Kirchgemeinde Emmendingen
D	79241 Ihringen	Evang. Kirchgemeinde Ihringen
D	79232 March-Buchheim	Evang. Kirchgemeinde March
D	79379 Müllheim	Evang. Kirchgemeinde Müllheim
D	79379 Müllheim-Hügelheim	Evang. Pfarramt Müllheim-Hügelheim
D	79104 Freiburg	Fabrik f. Handwerk, Kultur und Ökologie e.V.
D	79219 Staufen	Firma BiTou GmbH
D	79677 Schönau	Firma E-Werke Schönau Vertriebs GmbH
D	79312 Emmendingen	Firma Emmendinger Erneuerbare Energie GmbH
D	79110 Freiburg	Firma Energieagentur Regio Freiburg GmbH
D	79379 Müllheim	Firma EnVPro (Energie- u. Verfahrens-Technik)
D	79100 Freiburg	Firma fesa GmbH
D	79104 Freiburg	Firma focus.re GmbH & Co KG
D	79212 Staufen	Firma ZBÖ Dämmtechnik GmbH
D	79369 Wyhl	Förderverein ZukunftsEnergien Solarregio Kaiserstuhl
D	79115 Freiburg	Fractionsgemeinschaft Junges Freiburg - Die Grünen
D	79115 Freiburg	Fraktion B90 – Die Grünen i. Reg.verb. Südl.Oberrhein
D	79098 Freiburg	Freiburg Wirtschaft-Touristik-Messe GmbH
D	79424 Auggen	Freie Wähler Auggen
D	79115 Freiburg	ISES International Solar Energy Society e.V.
D	79294 Sölden	Kath. Dekanat Breisach-Neuenburg
D	79238 Kirchhofen	Kath. Kirchgemeinde Batzenberg - Obere Möhlin
D	79868 Feldberg	Kath. Pfarrgemeinde Feldberg (St. Wendelin)
D	79235 Vogtsburg	Naturschutzbund NABU Kaiserstuhl
D	70173 Stuttgart	SPD Fraktion Landtag Baden-Württemberg
D	79423 Heitersheim	SPD Gemeinderatsfraktion Heitersheim
D	79100 Freiburg	SPD Kreisverband Breisgau-Hochschwarzwald
D	79576 Weil am Rhein	SPD Kreisverband Lörrach
D	79285 Ebringen	SPD Ortsverein Batzenberg
D	79268 Bötzingen	SPD Ortsverein Bötzingen
D	79206 Breisach	SPD Ortsverein Breisach
D	79291 Merdingen	SPD Ortsverein Merdingen
D	79395 Neuenburg	SPD Ortsverein Neuenburg
D	79206 Breisach	Umweltliste Breisach e.V.
D	79219 Staufen	Umweltliste Staufen
D	79312 Emmendingen	Evangelischer Kirchenbezirk Emmendingen
D	79102 Freiburg	Regionalverband Südlicher Oberrhein
F	67000 Strasbourg	Association Alsace Nature (AFRPN)
F	67130 Fréconrupt	Association C.S.F.R.
F	68740 Fessenheim	Société LTEC (Industr. Verfahrenstechnik, Fotovoltaik)
F	69317 Lyon / Cedex 04	RÉSEAU "Sortir du Nucléaire"
F	68000 Colmar	Association STOP FESSENHEIM

6. Composition du Conseil d'administration

Durant l'exercice 2017/2018, la composition du Conseil d'administration de l'ATPN était la suivante :

pour la Suisse

Prof. Dr Jürg Stöcklin (président), ancien élu Vert du Grand Conseil de Bâle

Balint Csontos (Alliance Jeune Vert de la Suisse Nord-Ouest)

Andreas Fischer (Grand Conseil de Bâle, les Verts d'Argovie)

Jost Müller, WWF région de Bâle

Dr Rudolf Rechsteiner (vice-président), ancien conseiller national, parti socialiste

David Studer, sans appartenance politique, avocat

pour la France

Claude Ledergerber (vice-président), membre de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) et du Comité pour la sauvegarde de Fessenheim et de la plaine du Rhin (CSFR)

Dr Jean-Marie Brom, Sortir du nucléaire, Strasbourg

Aline Baumann, Stop Fessenheim, Colmar

pour l'Allemagne

Jean Paul Lacôte (SPD), membre de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)

Harald Lotis (sans appartenance politique), maire de Bahlingen

Axel Mayer (vice-Président), secrétaire général du BUND

Heinz Wolfgang Spranger (CDU), conseiller municipal chrétien-démocrate, Ballrechten-Dottingen

Gerda Stuchlik (les Verts), adjointe au maire en charge de l'environnement, Fribourg-en-Brisgau

Dr Dieter Wörner, jusqu'en 2013 directeur de l'Office de protection de l'environnement de Fribourg-

en-Brisgau, avec voix consultative

Dr Klaus von Zahn, directeur de l'Office de protection de l'environnement de la ville de Fribourg en Brisgau, avec voix consultative

Délégué du canton de Bâle-Ville

Dr Philipp Hübner, chimiste cantonal, département santé, avec voix consultative

Conseiller :

Dr Stephan Husen, département santé de Bâle-Ville, avec voix consultative

Nous remercions chaleureusement tous les membres du Conseil d'administration et les délégués avec voix consultatives du canton de Bâle-Ville et de Fribourg pour leur implication.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jürg Stöcklin', with a stylized, cursive script.

Prof. Dr Jürg Stöcklin

Bâle, le 30 avril 2018